

Un de ses agents secrets m'avait tendu un piège :
c'est Annie Genevard elle-même
qui est tombée dedans

Elle devrait maintenant être condamnée pour : « complicité de manœuvre frauduleuse », « subornation de témoin », « exploitation de l'autorité des forces de l'ordre ET de l'autorité de l'appareil judiciaire pour cautionner un délit »

Pour plus ample information, voir: « Annie Genevard s'est prise elle-même à son propre piège », 11 p. j747, août 2026 : <https://blogs.mediapart.fr/louis-rougnon-glasson/blog/240826/annie-genevard-s-est-prise-elle-meme-son-propre-piege>

A – Mise en place du piège :

Juste après les élections municipales de mars dernier, des complices d'Annie Genevard ont entrepris de me traîner devant les tribunaux et ainsi de me bloquer dans mon travail de réinformation, en me faisant accuser d'un outrage **fabriqué par leurs soins**, outrage visant donc Mme Genevard elle-même, ministre de l'agriculture, donc « personne dépositaire de l'autorité publique »

L'outrage **fabriqué par leurs soins**, c'est une affiche découverte quelque part au Lidl-Morteau, dont un aperçu **aussi fidèle que possible est donné ici**, uniquement à titre d'information.



Cet aperçu a été fait de mémoire, **à partir des deux brèves présentations** qui m'en ont été faites par deux officiers de police

judiciaire de la gendarmerie de Morteau
1°) l'adjudant Kévin Cugney 2°)
l'adjudant-chef Florent Carlier.

Cette affiche tenait sur une feuille A4,
- les photos étaient accolées,
- le texte « **POUR LES BOVINS
COMME POUR LES HUMAINS
LES ASSASSINS SONT LES
MEMES** » était écrit en très gros
caractères et en surimpression sur
les photos

L'épinglage d'Annie Genevard « assassin de bovins » servait à **faire croire** que c'était moi l'auteur de cette affiche outrageante, car il s'ajoutait à une ribambelle d'autres épinglages déjà réalisés par mes soins

MAIS le texte prouvait immédiatement que je ne pouvais absolument pas être l'auteur de cette affiche, parce que l'outrage y utilisait la comparaison avec le docteur Péchier « assassin d'humains » alors que tout ce que j'ai écrit concernant l'affaire Péchier soutient le contraire : dans ces écrits, une étude serrée montre que l'anesthésiste est très vraisemblablement innocent, qu'il est **seulement le bouc émissaire** pour une série de « crimes sous fausse bannière » qui ne sont pas de lui.

B – Des chefs d'accusation fort gênants pour Mme Genevard

Sa **complicité de manœuvre frauduleuse** est alors prouvée par les faits suivants :

1°) la précipitation avec laquelle elle a **exploité l'autorité de la gendarmerie de Morteau**

2°) sur les trois documents qu'elle a fournis à la gendarmerie de Morteau, **DEUX ÉTAIENT DES FAUX** : l'affiche en question, mais aussi une photo retouchée, présentée comme ayant été prise par une caméra de surveillance du magasin

Ces deux faux documents servaient à **faire croire aux gendarmes** que c'était moi l'auteur de l'affiche en question

Quant à l'**exploitation de l'autorité de l'appareil judiciaire**, c'est la démarche qui a abouti à me faire convoquer le 14 octobre prochain au Tribunal Correctionnel de Besançon

Il m'y sera notifié une « ordonnance pénale délictuelle » pour outrage, non pas à Annie Genevard, mais à **son poulain Cédrick Bôle**, maire de Morteau.

C – Conclusions provisoires :

a) Je suis très heureux que les auditions par les gendarmes de Morteau, et aussi mes prochaines convocations en justice m'aient donné et me donnent encore de bonnes occasions de me défendre et de m'exprimer

b) Dans ce piège, inventé par quelque agent secret chargé de la réussite politique d'Annie Genevard, les pires criminels ne sont ni Annie Genevard, ni Cédrick Bôle

Le fait qu'il y ait deux plaintes **et que celle de Cédrick Bôle soit traitée avant celle d'Annie Genevard** a une explication logique : le cas de Cédrick Bôle sert à capter mon attention le plus longtemps possible dans l'attente de la convocation principale, **pour la faire passer aux oubliettes**

En effet, le jour où la plainte d'Annie Genevard sera abordée sérieusement par le tribunal, c'est, logiquement, **la plaignante elle-même qui sera condamnée**, et elle le sera lourdement

A ces trois chefs d'accusation s'ajoute la **subornation de témoin**, c'est à dire le fait qu'Annie Genevard a « **influencé** une victime », en l'occurrence mes proches et moi-même, par des **menaces** : menaces d'un procès coûteux, **pour que je me taise**

Manque de chance : j'ai **beaucoup trop de raisons d'être motivé** par mes opérations de réinformation, pour que ces menaces puissent me réduire au silence

Les pires criminels sont ceux qui sont restés **obstinément aveugles** devant des crimes **évidents**, ceci depuis une vingtaine d'années sinon trois fois plus.

Sans cette obstination dans l'aveuglement, le record de corruption généralisée que l'on connaît actuellement n'aurait jamais été possible

Un changement radical de mentalité s'impose

95 % des articles que j'ai diffusés depuis une vingtaine d'années n'auraient pas eu besoin d'être écrits si les médias fonctionnaient correctement

Louis Rougnon Glasson 9, rue Volta 25500-MONTLEBON
louis.rougnon-glasson@laposte.net tél 0381674364

doc j754-B août 2026